

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Annette FREOUX à Marylise FOIDART  
Christian GUEGUEN à Georges THIERY  
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE  
Isabelle LOISEL à Pierre-Yves LE GROGNEC  
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL

*Secrétaire :* Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Septembre 2023
Date de l'affichage	22 Septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

**2023 75**      **Aménagement du centre de loisirs dans le bâtiment A de Polignac : demande de subventions (FIC, CAF...)**

*Rapporteur :* J. Daniel

Le bâtiment A de Polignac accueillera le centre de loisirs Saute-Mouton après travaux.

Les travaux seront réalisés pour améliorer l'accueil des enfants (sanitaires rénovés, nouvelles fenêtres isolées posées, isolation des faux-plafonds, remplacement des dalles de sol à colle amiantée...).

Des équipements seront également à acquérir (mobilier et matériel pour espace détente, salles d'activités et de motricité, espace de restauration et cuisine, vestiaires, rangements...)

Des demandes de subventions seront faites, notamment auprès de Lorient Agglomération pour le reliquat du FIC 2021 (Fonds d'Intervention Communautaire), et de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) du Morbihan.

Il reste un reliquat de 19 000 € env. pour le FIC attribué en 2021 pour la construction de l'espace périscolaire de Prat Foën. Il sera sollicité pour les travaux d'aménagement du centre de loisirs.

Ce projet est de nature supra communale, car il accueille des enfants issus d'autres communes voisines de Guidel.

Et la rénovation d'un centre de loisirs sans hébergement est, par nature, en forte cohérence avec le projet communautaire.

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet et son plan de financement, et à solliciter ces subventions.

TRAVAUX	HT	TTC
Sols faïences	24 000 €	28 800 €
Plafonds Cloisons	20 000 €	24 000 €
Plomberie	20 000 €	24 000 €
Espace verts-clôtures	5 000 €	6 000 €
Peinture	2 500 €	3 000 €
Menuiseries extérieures	20 000 €	24 000 €
Équipements mobiliers	37 500 €	45 000 €
Imprévus sur travaux	10 000 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 000 €</b>	<b>166 800 €</b>

#### Plan de financement prévisionnel

BESOINS	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant	%
				HT	
Travaux	101 500 €	73%	Fonds d'Intervention Communautaire Lorient Agglomération (FIC)	19 000 €	14%
Équipements	37 500 €	27%	Caisse d'Allocations Familiales (Plan mercredi)	83 400 €	60%
			Autofinancement	36 600 €	26%
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>139 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>139 000 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 septembre 2023 ;

**APPROUVE** les travaux et l'acquisition d'équipements envisagés pour l'accueil du centre de loisirs Saute-Mouton dans le bâtiment A de Polignac, faisant l'objet de ces demandes de subventions ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter leur financement auprès de Lorient Agglomération au titre du FIC 2021, de la CAF au titre du Plan mercredi et de tout autre organisme.

**Adopté par 24 voix pour – 9 abstentions (Guy DECROIX, Isabelle LOISEL a donné procuration à Pierre-Yves LE GROGNEC, Pierre-Yves LE GROGNEC, Régis KERDEKHUE, Bernard BASTIER, Estelle MORIO, Jean-François SALVAR, Chantal DEMANGEON, Didier LEMARCHAND).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 29 Septembre 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.